



La sentence est tombée mardi 12 juin 2018 au Tribunal de Première Instance de Yaoundé

La bataille entre Afrique Média et Peter Essoka vient de connaître son épilogue, après plusieurs mois de tiraillement judiciaire. L'affaire était en délibéré au Tribunal de Première Instance (TPI) de Yaoundé et la sentence est tombée mardi 12 juin 2018.

Même si aucune partie n'était présente au moment où a été prononcé le verdict, il a été énoncé que le président du Conseil National de la Communication (CNC), Peter Essoka est relaxé pour faits non établis, peut-on lire dans le bihebdomadaire Repères du mercredi 13 juin 2018.

D'après le tribunal, « Afrique Média n'a pas pu apporter la preuve des accusations d'abus d'autorité, de diffamation par voie de presse ni de refus d'exécuter une décision de justice portées contre le prévenu Peter Essoka. Le Tribunal déclare alors le prévenu non coupable et prononce sa relaxe pour des faits non établis ».

Par ailleurs, ayant perdu le procès, la chaîne de télévision Afrique Média, la charge des dépens fixée à 45 000 FCFA l'incombe désormais. « Il reste à Afrique Média à déboursier 5000 FCFA sur la somme fixée pour la charge des dépens », a indiqué le président du TPI.

Il est à noter que si la télévision appartenant à Justin Tagou ne paie cette somme, une contrainte par corps de 20 jours sera appliquée, souligne le journal.

En attendant de voir si la partie perdante va faire appel, Peter Essoka remporte donc cette première manche dans la série des procès initié contre lui.

En effet, mis à part Afrique Média, le président du CNC est devant le TPI de Ngoumou dans le département de la Mefou et Akono pour des faits présumés de « diffamation par voie de presse et abus d'autorité », rappelle le journal.

Peter Essoka serait d'ailleurs toujours attendu en comparution devant cette juridiction. Même si ce dernier a précisé en mars dernier au cours d'une conférence de presse concernant les directives à respecter par médias en campagne électorales pour les sénatoriales que "les décisions su CNC sont prises à la majorité des voix des membres présents".

Cameroun-Info.Net
